La soussignée Berthe Renaud de Falicon
fait quittance à M. le Comte Henri Renaud de
Falicon de la somme de mille cinq cents francs
qui lui ont été remis par l'entremise du
Notaire Arnulf, pour le jouissance en anticipation
à échoir le 18 Janvier prochain de la pension
qui lui a été léguée par son oncle M. Joseph
Renaud de Falicon suivant son testament, et payée
par M. le Comte Henri en sa qualité d'héritier.
Déclare en outre d'avoir été satisfaite du semestre
précédent en anticipation et qui échoit le 18 Juillet
courant.
En foi de quoi elle a signé en sa propriété d'Eze
Le 22 Juillet 1864. Bertha de Falicon